



Pôle Ressources
Direction des services juridiques

Lorient, le **- 5 NOV. 2021**

Délégation de fonction et de signature à Monsieur Jo DANIEL, 9ème Vice-Président chargé de l'eau et de l'assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la séance du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président de Lorient Agglomération ;

Vu la séance du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau et notamment à celle de Monsieur Jo DANIEL en qualité de 9ème Vice-Président ;

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de déléguer une partie de ses pouvoirs au Président de Lorient Agglomération ;

Considérant que dans un souci de bonne administration, il convient de déléguer une partie des fonctions du Président aux Vice-Présidents et aux membres du Bureau ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est consentie à Monsieur Jo DANIEL, 9ème Vice-Président, sous la surveillance et la responsabilité du Président de Lorient Agglomération, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

ARTICLE 2 : Délégation est également consentie à Monsieur Jo DANIEL pour signer tout acte se rapportant au domaine délégué tel que précisé à l'article 1 et notamment :

Les conventions d'offre de concours conclues avec les communes membres et toute autre personne

Les conventions de servitude et d'autorisation de passage de canalisation y compris sous la forme d'acte authentique

Les conventions de conception et de mise en œuvre des réseaux et installations annexes réalisés sous maîtrise d'ouvrage externe à Lorient Agglomération en vue de leur intégration au domaine public

Les conventions d'intégration des ouvrages réalisés par des personnes publiques ou privées dans les réseaux et installations publics d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales urbaines

Les courriers aux usagers pour les informer de la facturation de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

Les courriers relatifs à la médiation de l'eau

Les conventions de coopération décentralisée

Les conventions portant mise à disposition des réservoirs de stockage d'eau pour l'installation d'antennes

Les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée en matière d'assainissement non collectif

Les conventions avec l'Observatoire Départemental de l'Assainissement

Les conventions relatives à l'organisation d'enquêtes publiques conjointes avec les communes membres pour la révision des documents d'urbanisme et des zonages d'assainissement

Les conventions avec l'Agence de l'Eau relatives au reversement de la redevance pour pollution de l'eau

Les courriers de réponse aux réclamations relatives aux conventions de prestations de services, de coopération et de mutualisation conclues avec les communes membres ou les partenaires extérieurs

Les courriers d'information relatifs à des projets et/ou travaux adressés aux administrés

Les courriers adressés aux nouveaux arrivants pour la présentation des services de l'eau et de l'assainissement

ARTICLE 3 : L'arrêté du 29 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jo DANIEL est abrogé.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de Lorient Agglomération est chargée de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Président,



Fabrice LOHER

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Sous-Préfecture le
- la publication le
- la notification le
- la transcription au Recueil des Actes Administratifs le